



COMMUNE DE SORIGNY

Réunion du Conseil  
8 novembre 2016  
à 19H00

Procès  
Verbal



**COMMUNE DE SORIGNY**  
**28 rue nationale**  
**37250 SORIGNY**

Sorigny, le 3 novembre 2016

Le Maire de SORIGNY

tél. : 02.47.34.27.70  
fax : 02.47.34.27.79

**Nos réf.** : AE – RS /03/11/2016/  
**Objet** : Convocation Séance ordinaire du Conseil Municipal  
Article L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion ordinaire du Conseil municipal qui se déroulera :

**Le mardi 8 novembre 2016**  
**à 19H00**  
**Salle du Conseil**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

Alain ESNAULT

Sorigny, le 29 septembre 2016  
Le Maire de SORIGNY

Sorigny, le 3 novembre 2016

Le Maire de SORIGNY



**COMMUNE DE SORIGNY**

**28 rue nationale**

**37250 SORIGNY**

tél. : 02.47.34.27.70

fax : 02.47.34.27.79

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 8 novembre 2016

A 19H00

Salle du Conseil Municipal

## PREAMBULE

- Approbation du procès verbal de la séance du 6 octobre 2016

## 1/ AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL COMMUNAL

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Assurance statutaire
- Mise à jour du régime indemnitaire pour les agents contractuels
- Rapport d'activités CCVI 2015

## 2/ AFFAIRES FINANCIERES

- Dissolution du Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Montbazou – répartition de la trésorerie et de l'actif
- Tarifs communaux 2017
- Remboursement de frais à M. PAGE et M. LEROUX
- Décision modificative n°4

## 3/ QUESTIONS DIVERSES et INFORMATION

## 4/ DECISIONS DU MAIRE

Le Maire, Alain ESNAULT

**COMMUNE DE SORIGNY**  
**LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE**  
**à 19 heures 00**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 3 novembre deux mille seize, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

**Etaient présents** : ESNAULT Alain, Maire

GABORIAU Francine, METIVIER Jacqueline, FAUTRERO Jean-Marc, LEROUX Sophie, Adjoint,  
BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, Do ALTO Isabelle,  
LEFIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, GALLE Franck, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : FREDERICO Lidia, AVELEZ José, DELAMOTTE Sophie, GAUVRIT Jean-Christophe, DESILE Christian.

**Pouvoirs** : Gauvrit Jean-Christophe ayant donné pouvoir à ESNAULT Alain, DESILE Christian à ROBIN Antoine.

**Secrétaire** : GABORIAU Francine

Nombre de présents	14
Nombre de pouvoirs	02
Absents ou excusés	05
Nombre de votants	16
Abstention	00
Pour	16

**Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,  
Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès Verbal de séance du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2016,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 06 octobre 2016 en l'état et sans observation particulière.

**AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL COMMUNAL**

**Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la démission de Madame Sophie DELAMOTTE de ses fonctions de conseillère municipale.

La commune recherche parmi les candidats inscrits dans l'ordre du tableau des élections de mars 2014, le futur conseiller municipal. Madame LOUIS Françoise, Monsieur NIEL Christophe, Madame REVAULT Sandrine et Monsieur DUBOIS Christophe ont renoncé à l'exercice de leur mandat par courrier.

Les suivants sur la liste sont contactés pour qu'ils se prononcent sur leur volonté de siéger au Conseil municipal. Il est actuellement attendu, la décision de Madame COURTILLAT Nicole.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **PRENDRE ACTE** de cette démarche sans installer Madame COURTILLAT Nicole comme conseillère municipale.

**Assurance statutaire du personnel**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la collectivité assure ses agents au titre des droits ouverts par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 (maladie, accident, congé pour maternité et paternité, décès). La collectivité peut déléguer la gestion de ce contrat d'assurance au Centre de Gestion au titre de l'article 26 de cette même loi.

Le contrat d'assurance statutaire déjà géré par le Centre de Gestion arrivant à échéance le 31 décembre, il est proposé aux conseillers de renouveler le Centre de gestion dans son rôle de gestionnaire de l'assurance statutaire de la commune. Cette délégation emporte l'adhésion aux modalités contractuelles proposées par le Centre de Gestion à travers l'assurance **CNP ASSURANCES** et le courtier en assurance **SOFAXIS** pour une durée de **4 ans**. Ces deux prestataires ont été choisis après une mise en concurrence et ont déjà démontré les qualités nécessaires pour remplir leurs missions.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **VALIDE** le maintien du Centre de Gestion dans le rôle de gestionnaire des contrats d'assurance statutaire de la collectivité.
- **DEMANDE L'ADHESION** auprès du Centre de gestion aux contrats susmentionnés.
- **AUTORISE** le dédommagement du Centre de Gestion pour la gestion du contrat d'assurance aux conditions tarifaires proposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour rendre exécutoire les dispositifs précités.

**Mise à jour du régime indemnitaire pour les agents contractuels**

Dans la perspective du recrutement du nouveau Directeur général des services contractuel, il est proposé au Conseil de mettre à jour le régime indemnitaire de Prime de fonctions et de résultats pour l'ouvrir à cet agent.

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- **MET À JOUR** le régime de Prime de fonctions et de résultats pour le rendre accessible à l'agent contractuel en charge de la Direction générale des services.

## Rapport d'activité CCVI 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes du Val de l'Indre. Ce rapport fait état du fonctionnement et de l'activité de la Communauté de communes.

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*
- **APPROUVE** le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

## AFFAIRES FINANCIERES

### Dissolution du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Montbazon – répartition de la trésorerie et de l'actif

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale d'Indre-et-Loire arrêté par le Préfet le 30 mars 2016 prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Montbazon, celui-ci n'ayant plus d'objet. Pour mettre en œuvre cette dissolution, des délibérations concordantes des conseils municipaux doivent intervenir avant fin 2016 et celles-ci doivent répartir le patrimoine du syndicat.

L'actif du syndicat présente un solde de 920944.20€ correspondant au bâtiment du collège dans lequel il est installé, bâtiment mis à disposition par la commune de Montbazon en 1992. La trésorerie du syndicat présente un solde de 4207.35€.

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*
- **APPROUVE LE TRANSFERT** de l'ensemble du patrimoine du syndicat à la commune de Montbazon.
- **APPROUVE LA REPARTITION** de la trésorerie, selon les mêmes règles que les demandes de participation, soit en fonction du nombre d'élèves au 01/01/2016.

Communes	Nombre d'élèves	Pourcentage	Montant dû
Montbazon	205	33.72%	1418.72€
Sorigny	116	19.08%	802.76€
Veigné	244	40.13%	1688.41€
Villeperdue	43	7.07%	297.46€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tels que présentés ci-dessous.

PAVÉS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL	
DIMENSIONS	cout H.T. 2017
02.00 x 08.50 cm	44
04.20 x 08.50 cm	77.50
02.50 x 18.00 cm	79,50
06.40 x 08.50 cm	88,50
04.00 x 18.00 cm	90,50
05.00 x 18.00 cm	121,50
10.80 x 08.50 cm	116
10.80 x 18.00 cm	149
Page entière	331.50

CIMETIERE			
CONCESSION	TRADITIONNELLE	<b>Concession</b>	
		15 ans (2m <sup>2</sup> )	107 €
		30 ans (2m <sup>2</sup> )	155 €
		50 ans (2 m <sup>2</sup> )	269 €
		<b>Superposition</b>	
		15 ans	34,50 €
		30 ans	55 €
	50 ans	93 €	
	CREMATISTE	<b>1<sup>ère</sup> urne</b>	
		15 ans	62 €
		30 ans	90 €
		50 ans	155 €
		<b>Urne supplémentaire</b>	
		15 ans	34,50 €
30 ans		55 €	
COLUMBARIUM	15 ans (1 urne)	362 €	
	30 ans (1 urne)	545 €	
	15 ans (2 <sup>e</sup> urne)	52 €	
	30 ans (2 <sup>e</sup> urne)	62 €	

<b>DROIT DE DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR</b>	FORFAIT	62 €
<b>CAVEAU PROVISOIRE</b>	FORFAIT	21 €
<b>DROIT D'ENFOUISSEMENT</b>	FORFAIT	77.50€



DIVERS		
<b>ELECTRICITE</b> (PARTICIPATION AUX FRAIS D') à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance	11 €
	par ½ journée	6 €
<b>FOURRIERE</b> (FRAIS DE)	dès la capture	98 €
	par jour de frais de pension	11 €
<b>PHOTOCOPIE</b> (la feuille)	Format A 4	0,25 €
	Format A 3	0,40 €
	Entreprises	0,60 €
<b>TELECOPIE</b> (la feuille)	Envoi  dans le département France métropolitaine Etranger	0,70 €
		1,35 €
		5,30 €
	Réception	0,25 €
<b>JARDIN</b> (LOCATION DE) (Château d'eau, ...)	par jardin par an	52 €
<b>FLEURIETTE</b> (LOCATION DE LA PARCELLE DE LA)	période du 1er avril au 31 octobre	1 491 €
<b>MARCHE</b> <b>D'APPROVISIONNEMENT</b>	le mètre/linéaire	
	abonné Occasionnel	0,45 € 0,54 €
<b>OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL</b> Cirque ou manège (hors manifestation associative)  Terrasses (auberge Mairie- café place de l'église- boulangerie av 11 nov, ...)  Terrasse (Atelier Pizza ou 1 avenue du 11 novembre)	par représentation ou par journée	86,50
	L'année	162,50
	L'année	
<b>COMMERCE AMBULANT</b> - place M. Gaumont (M. LECLOUX Alain/REY Lionel/CHESNOT Franc, ...) - la Grange Barbier Du lundi au vendredi de 11h à 14h (Mme DABURON, ...)	par jour branchement électrique compris	6,50
	par an	533

LOCATION DE SALLE			
	SALLE DES FETES	SALLE POUR TOUS	SALLE DES ANCIENS
<b>ASSOCIATIONS SORIGNOISES</b>			
1 <sup>re</sup> utilisation	gratuit	gratuit	gratuit
les suivantes	237 €	gratuit	gratuit
½ journée	138 €	gratuit	gratuit
<b>FORFAIT Ménage</b>	285 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>RESIDENTS SORIGNOIS</b>			
½ journée (6 heures)	138 €	30 €	60 €
1 journée	279 €	48 €	118 €
2 journées	482 €	95 €	233 €
<b>OPTION ménage</b>	285 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>HORS COMMUNE (particuliers ou associations)</b>			
½ journée (6 heures)	548 €	37 €	77 €
1 journée	795 €	61 €	155 €
2 journées	1 144 €	119 €	303 €
<b>Ménage</b>	inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>ACTIVITES COMMERCIALES</b>			
½ journée	365 €	42 €	100 €
1 journée	728 €	71 €	183 €
2 journées	1 007 €	117 €	295 €
Activités commerciales hors commune <b>FORFAIT ménage obligatoire</b>	291 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur

Activités commerciales commune <b>OPTION ménage</b>	285 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>REVEILLON</b>			
Résidents Sorignois	569 €	119 €	215 €
Activités commerciales Sorignaises	1 458 €	119 €	215 €
<b>OPTION ménage</b>	285 €	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
Résidents hors commune	1 275 €	119 €	215 €
Activités commerciales hors commune	1 744 €	119 €	215 €
<b>Ménage</b>	inclus	fait par l'utilisateur	fait par l'utilisateur
<b>AUTRES CHARGES</b>			
<b>DEDIT - pour tous</b>			
réveillon	268 €		
2 mois	138 €	NEANT	NEANT
1 mois	206 €		
<b>CAUTION LOCATION SALLES</b>			
pour tous et toutes locations	1 791 €	118 €	118 €
<b>CHAUFFAGE (par tranche de 6 h) pour tous</b>			
De 0 à 6 heures	99 €		
Par 6 h supplémentaires	44 €	NEANT	NEANT
<b>MATERIEL</b>			
<b>TABLES RONDES</b>			
TABLES RONDES	159 €	non disponible	non disponible
<b>SONORISATION pour tous</b>			
par jour	106 €		
pour les Association (siège à Sorigny)	gratuit	non disponible	non disponible
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			

PRÊT DE MATÉRIEL pour tous			
Caution micro	181 €	non disponible	non disponible
Caution 1 micro cravate	304 €		
Caution 1 pied de micro	99 €		
Caution écran de projection	1 190 €		
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **VALIDE** l'augmentation des tarifs.

#### Remboursement de frais à M.PAGE et M.LEROUX

Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de visite médicale au titre du renouvellement du permis poids lourds de Monsieur PAGE et de Monsieur LEROUX.

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** le remboursement de la somme de 33€ à Monsieur Hervé PAGE
- **DECIDE** le remboursement de la somme de 33€ à Monsieur Eric LEROUX

#### Décision modificative n°4

Afin de répondre de la dépense exceptionnelle pour la Salle des fêtes (problème de sonorisation), il est proposé la décision modificative suivante :

Celle-ci comprend la prise en compte de recettes nouvelles et l'annulation de dépenses programmées.

Compte	Recettes	Dépenses
2313 opération 2015023 (SDF)		+38137
1326 opération 2015021 (Ecole)	+2559	
1313 opération 2015023 (SDF)	+4522.80	
2115 opération 2014004 (acquisition de la Loge de Vigne)		-5000
2183 opération 2014005 (vidéoprotection supplémentaire)		-6000
2184 opération 2015023 (mobilier SDF)		-20055.20

- *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,*

- **VALIDE** la décision modificative budgétaire.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Informations diverses :

Annick BOISSEL informe l'organisation d'un Diner Rando le 13 novembre ainsi que la semaine Ciné Solidaire du 18 au 22 novembre.